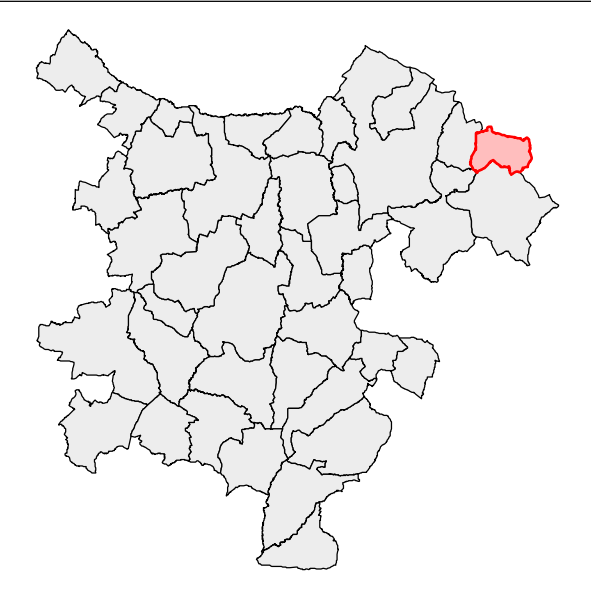




5.5 Zonage

Bécheresse

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 11/05/2017
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 23/03/2023
Dossier soumis à Enquête Publique du 23/03/2023 au 23/06/2023
PLUI approuvé par D.C.C. du 21/12/2023

Légende

Zonage du PLUI

UB UC UZ UZ (a, b, c, p) A Ap N

Np NS

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection prescrite au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection indicative au titre de l'article L151-19 - Hie ou alignement d'arbres
- Protection indicative au titre de l'article L151-23 - Hie ou alignement d'arbres
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours d'eau
- Emplacement réservé (affectation et bénéficiaire en annexe)
- Pointeur GROUP
- Construction récente ou en cours
- Atta des zones inondables - cote fréquente
- Atta des zones inondables - cote exceptionnelle

Conception : Métropole - IWA - F. Charlot - Eco2milieu - Biotopie - Rivière&Associés

Sources : Origine DGF Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022 - D0116

0 50 100 200 m

